



Dans ce numéro, un salarié roumain nous fait part de son vécu.

Propos recueillis par Patrick LE BIGOT

Comment es tu arrivé en France ?

Je travaillais dans une multinationale en Roumanie. Je gagnais, les bons mois, 400 euros. Je me suis dit « il faut que je trouve autre chose. » J'ai fait le choix de partir pour trois mois. Je suis parti en Grèce et, une semaine après, j'étais en France, à Paris. Je suis resté quelques jours là-bas avant de venir à Saint-Nazaire sur le chantier naval.

Arrivé ici, on a fait des papiers ou des contrats sur place, sans passeport, sans rien. Il y avait une feuille, on a signé en bas...

Tu savais ce que tu signais ?

On ne savait pas !

On travaillait de nuit, on n'avait pas d'EPI, on badgeait, on ne badgeait pas... Ca se passait comme ça, on n'avait pas de badgeuse pour pointer les heures, pour enregistrer le temps de travail.

Ca nous arrivait de travailler quinze heures, seize heures, en continu.

En moyenne, on travaillait 13 heures par nuit. Il y avait des semaines où l'on faisait 13 heures tous les soirs. On partait à 14 heures, on commençait le boulot et on rentrait chez nous à 5 heures du matin. On se reposait jusqu'à 11 heures et après, on repartait.

Quelles raisons poussent une personne à quitter son pays, ses proches ?

La Roumanie est un pays européen qui ne fait pas partie de l'espace Schengen. On n'a pas les mêmes droits du travail. Chez nous les prix ont augmenté... et on vient ici pour gagner des sous. Comme vous, nous allons faire nos courses dans les grandes surfaces, les mêmes groupes qu'en France. Ce que les gens ignorent, c'est que le fait de ne pas être dans l'espace Schengen nous apporte des désavantages. Les produits que vous achetez en France sont moins chers que les mêmes produits achetés chez nous dans les mêmes grandes surfaces. Nous avons des taxes aux frontières. La vie est très chère, c'est ce qui pousse les jeunes à chercher du travail à l'étranger.

Chez nous, le SMIC, c'est moins de 180 euros et je me demande toujours comment on peut arriver à vivre avec ça. L'essence est plus chère qu'ici. On fait comment pour vivre ? On est obligé de partir. Mais ce n'est pas notre volonté de travailler ailleurs. Je n'ai jamais pensé que je devrais partir travailler ailleurs.

Je n'ai jamais pensé venir en France, prendre le boulot de quelqu'un ou embêter les gens. Je voulais juste travailler comme tous les autres...

On a pu voir des 'bulletins de salaire' où l'heure de travail était payée à peine 3 euros

C'était mon cas. J'avais un contrat roumain pour travailler sur le territoire français. J'étais payé par l'employeur de Roumanie 250 euros. C'était le droit roumain que m'autorisait ce salaire. Pour compléter jusqu'à 1000 euros et ainsi, faire le SMIC français, le patron ajoutait les primes de panier et de déplacement. Ca veut bien dire que l'employeur étranger ne paye pas le boulot.

Quelles informations as tu reçues ?

Sur les chantiers, il n'y avait aucune information pour les étrangers. On voyait bien les gars de la CGT distribuer des tracts mais... en français. On ne savait pas le lire, on ne savait pas le parler...

Quand il y avait des manifestations, on ne participait jamais car on ne savait pas.

On est prêt à travailler beaucoup pour 1100 euros car on ne connaît pas ce qui doit s'appliquer. On ne sait pas qu'il faut travailler 35 heures par semaine. Moi je faisais 35 heures en 2 jours.

Je pense que si j'avais eu à l'époque un tract m'expliquant cela, j'aurais eu des doutes alors même que je pensais être bien payé.

Il faut expliquer avec des exemples concrets. Les gars diront « attendez, moi j'ai fait 1100 euros en travaillant sur le chantier naval. Et ça ce sont mes droits ? Comment ça se fait que je n'ai pas ça ? » Et là, les gens se poseront des questions.

La CGT peut-elle organiser une rencontre avec des salariés étrangers ?

Il y a toujours des pressions des patrons mais, pourquoi pas ? Ca peut se faire et ça peut déclencher quelque chose au niveau du collectif. Quand on voit des gars qui n'ont pas touché leur salaire depuis 2 ou 3 mois... Vous avez des cas, des italiens, des polonais... Et, quand on regarde les boîtes étrangères, ce n'est pas un gars mais tout les gars.

Ils auraient travaillé pour rien ? Ils ne vont pas se laisser faire.



CONTACT !

L'Info de l'interpro

AVERTISSEMENT ! Ce qui suit est une fiction inspirée par les recommandations de l'OCDE à la France en novembre 2013

Actualité



Saint-Nazaire, dimanche 15 janvier 2041,

Chère Maman, cher Papa,

Merci pour votre carte d'anniversaire. J'espère que vous profitez bien de votre temps libre avec la nouvelle loi du passage au travail à temps partiel pour les plus de 70ans. Pour moi, c'est vélo, boulot, dodo.

Le dimanche, c'est 10 heures de travail, comme les autres jours. Même si mon patron se plaint toujours du coût du travail, j'aurais tout de même mes 7 jours de congés annuels bientôt.

Encore heureux qu'il n'y ait plus tous ces assistés et parasites : fonctionnaires, syndicalistes, chômeurs, immigrés, retraités...

Nous pouvons remercier nos dirigeants et actionnaires!

Dire qu'il n'y a pas si longtemps, syndicalistes voyous et irresponsables avec une certaine Cégété, revendiquaient et défendaient des droits extravagants pour tous : Emploi, salaires, retraites, prestations sociales, etc.

C'était quand ? En 2000 ? En 2010 ? J'étais petite. Où en serions-nous si nous les avions écoutés ?

*Affectueusement
Votre fille chérie*

*PS : Mon petit Alex va bien.
Je vous envoie sa photo prise devant chez nous, par un voisin, dimanche dernier, après son match de foot.*

**Emploi,
Salaires,
Retraites,
Prestations sociales...**

**Reconquérir nos droits,
en obtenir de nouveaux,
C'est possible avec la
mobilisation de toute la
CGT.**

**La crise c'est eux, la
solution c'est Nous !**



DÉFENDONS BEC ET ONGLES NOTRE DROIT ET NOTRE LIBERTÉ DE SE SYNDIQUER



« **S**'en prendre à un militant de la CGT, c'est s'en prendre à toute la CGT »

Le 5 novembre dernier nous étions une centaine devant la Préfecture de Nantes « pour la défense des libertés syndicales ». Au même moment plusieurs milliers de salariés défilaient dans les rues de Roanne à l'appel de la CGT, pour protester contre l'arrestation de nos 5 camarades qui ont refusé le prélèvement de leur ADN, et contre laquelle le gouvernement de gauche n'a rien fait alors qu'il aurait du appliquer la loi d'amnistie à leur encontre.

La liberté syndicale est un droit fondamental, inscrit dans la Constitution et dans les normes internationales. La délinquance patronale est telle aujourd'hui qu'elle devrait être systématiquement poursuivie et sanctionnée très sévèrement.

Les patrons voyous utilisent aujourd'hui sans vergogne tous les moyens mis à leur disposition pour se débarrasser de salariés gênants car militants, allant même jusqu'à faire liquider leur boîte. C'est le cas actuellement envers nos 3 camarades de SMH qui se retrouvent privés de ressources.

Les cas sont nombreux de nos camarades qui subissent des pressions, des intimidations, des discriminations

que ce soit en terme d'emploi, de salaire ou de déroulement de carrière ...

L'exemple de la double plainte pour discrimination syndicale déposée contre son patron, par notre camarade Jérémy Bernard délégué CGT dans son entreprise FLA, qui, à la suite de souffrance au travail, s'est retrouvé en arrêt de travail, montre l'attitude répugnante et permanente, que peuvent avoir certains patrons, attitude souvent connue et dénoncée mais insuffisamment, voir jamais, réprimée par l'autorité compétente.

Devant de telles attitudes comment rester sans réaction ?

Nous devons être alertés et touchés dans notre honneur à chaque fois qu'une liberté syndicale est atteinte.

Il est temps de réagir tous ensemble et toute la CGT,

Joël LEMARIE



LA CGT, 1ÈRE ORGANISATION SYNDICALE AUX CHANTIERS STX

La CGT obtient au global des trois collèges, toutes catégories du Personnel confondues, 33 % des suffrages, devant la CFDT 31%.

Le chômage partiel n'a pas favorisé l'expression démocratique dans le 1er collège Ouvriers, au regard du taux d'abstention (44%), là où la CGT est la plus influente. Malgré la volonté de la Direction et de la CFDT de faire voter en période de fort chômage, la CGT représente tout de même 60% dans ce collège.

Le fait majeur de ces élections est en effet le progrès de l'influence de la CGT (+10%) dans le 2ème collège des Employés, Techniciens et Agents de Maîtrise. moins touchés par

le chômage partiel et où la participation est de 80%.

Le travail et les exigences portées par la CGT auprès du 2ème collège ont permis de compenser de manière significative la moindre participation du 1er collège

La CGT n'est pas présente dans le 3ème collège des Cadres et Ingénieurs.

A noter le recul du syndicat qui a été le plus en pointe pour négocier le recul social, la CFDT.

La Direction des Chantiers, qui trouve avec la CFDT un relais syndical très affaibli, remet aujourd'hui en cause des accords d'entreprise. Du même coup, elle rassemble toutes les Organisations Syndicales dans un front "uni" contre sa politique anti-sociale.

Joël CADORET

LUTTES GAGNANTES DES FACTEURS DU CENTRE DE DISTRIBUTION DU COURRIER DE SAVENAY

Les facteurs du centre courrier de Savenay, qui distribuent sur les communes de Malville, Bouée, Lavau sur Loire, Savenay, Campbon, Quilly, La Chapelle Launay, Prinquiau et Donges, ont déposé 2 préavis de grèves cette année et obtenu satisfaction sur une partie de leurs revendications.

Le 13 juin en grève à 100% et avec le soutien des collègues de Pontchâteau, ils ont obtenu en seulement 24h de grève, qu'une jeune collègue qui était en CDD soit embauchée en CDI.

Du 25 septembre au 1er octobre les facteurs de Savenay étaient de nouveau en grève pour contester une nouvelle organisation qui réduit les effectifs, augmente le nombre d'utilisateurs par tournées, mais surtout qui ne prend pas en compte les nouveaux services que les facteurs doivent mettre en place.

Depuis cet été La Poste veut que les facteurs assurent systématiquement une 2ème présentation des lettres recommandées et colis quand les usagers sont absents. Mais le temps de ce double travail n'est pas calculé dans le travail des facteurs. Pour les guichetiers, les recommandés et colis en instance représentent 30% de leur travail. La Poste oppose ses employés en enlevant le travail du guichetier pour le remettre au facteur. Mais c'est surtout pour faire des économies puisqu'il

n'est pas compté dans la charge de travail du facteur et 'La Poste courrier' paye moins d'instance à 'La Poste Guichet' qui est de 1€50 par lettre (Rappelons que nous faisons partie du même groupe La Poste, on voit encore la manipulation des financiers).

Suite à 6 jours de grèves, les facteurs ont obtenu une tournée renfort de plus de 20h par semaine qui est mise en place notamment pour répondre à l'augmentation de travail suite à la 2nde présentation des recommandés et colis. Ils ont obtenu également l'embauche en interne d'un facteur et, qu'un apprenti obtienne un CDI en début d'année 2014.

Aline MAILLARD



LA LETTRE VERTE À LA POSTE

Quand vous allez au guichet de La Poste pour acheter des timbres, depuis plusieurs mois les agents vous proposent le timbre vert. La Poste fait sa communication en disant que ce timbre serait plus écologique du fait qu'il est moins rapide (livré en 48h) donc, moins de camions seraient sur la route et il coûterait moins cher aux clients.

Mais en fait, ce timbre est surtout plus économique pour La Poste. En obligeant les guichetiers à le vendre et parfois sans avoir le choix de proposer le timbre rouge qui est plus rapide. La Poste par ce biais supprime des postes de travail dans les centres de tri, surtout les postes de nuit qui n'ont plus lieu d'exister car il y a moins de lettres urgentes à traiter.

Avant il y avait 1 centre de tri du courrier par département, actuellement il en reste 51 et d'ici fin 2015, La Poste veut supprimer encore 15 centres de tri. Dans chaque centre de tri c'est entre 150 et 400 agents et, quand un centre est fermé, son activité est donnée au centre de tri le plus proche mais sans aucun emploi supplémentaire. Les agents sont alors reclassés en tant que facteurs ou partent en retraite sans être remplacés.

La CGT revendique le maintien du timbre rouge qui est garant du J+1 donc du maintien de l'emploi et de la qualité du service postal qu'est en droit de recevoir chaque usager.

Quand vous vous rendez au guichet, exigez le timbre rouge pour vos envois.

Aline MAILLARD

